LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980

## TND ET TSA

# N° 877

## TSA CHEZ L'ENFANT ET L'ADOLESCENT : TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

**www.afar.fr**

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A

# N°877 TSA CHEZ L'ENFANT ET L'ADOLESCENT : TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

| | | | |
|---|---|---|---|
| **N° du stage** | 877 1 2025 INTER | **Lieu de stage** | 46 rue Amelot 75011 PARIS |
| **Durée du stage** | 3 jours | **Dates** | du 29/09/2025 au 01/10/2025 |
| **Prix** | 1 100,00 € | | |

## PUBLIC CONCERNÉ

- Educateurs, infirmiers, AMP, aides-soignants, psychomotriciens, psychologues, orthophonistes, ergothérapeutes exerçant au quotidien auprès de personnes autistes.

## PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

## INTERVENANTS

- Un parent.
- Un pédopsychiatre ou un psychologue clinicien.
- Un éducateur ou un psychomotricien ou un orthophoniste.

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Apprendre à tenir compte du vécu parental.
- Connaître le cadre légal et les recommandations de bonnes pratiques concernant l'accueil des personnes autistes et leur famille et apprendre à se placer dans ce cadre dès les premières rencontres.
- Accueillir la personne autiste et sa famille et élaborer un projet personnalisé d'intervention (PPI) en collaboration.
- Accompagner la famille dans la gestion du quotidien.

## PROGRAMME

1. Le vécu parental.
2. Le cadre légal et les recommandations de la HAS et de l'Anesm.
3. La place de la famille dans l'institution.
4. L'évaluation participative : grilles diagnostiques et vidéos.
5. La compréhension de l'enfant : apporter des éléments théorico-cliniques aux parents afin de les aider à mieux comprendre le fonctionnement de leur enfant.
6. Elaboration d'un PPI.
7. L'autonomisation. Les transitions. Les apprentissages. Les troubles alimentaires. Les troubles du sommeil. Les troubles du comportement. L'entrée dans la puberté.
8. Jeux de rôles à partir de situations rencontrées par les participants avec les familles.

## VALEUR AJOUTÉE

- L'intervention d'un parent-formateur.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

### AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél :01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

**les horaires sont les suivants :**

- **9h-12h15** (dont 15 minutes de pause)
- **13h15-16h30** (dont 15 minutes de pause)

## REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

## DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

## PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

## ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

## CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l\établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

## INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

### AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

# N°877 TSA CHEZ L'ENFANT ET L'ADOLESCENT : TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

| | | | |
|---|---|---|---|
| **N° du stage** | 877 1 2025 INTER | **Lieu de stage** | 46 rue Amelot 75011 PARIS |
| **Durée du stage** | 3 jours | **Dates** | du 29/09/2025 au 01/10/2025 |
| **Prix** | 1 100,00 € | | |

## BULLETIN D'INSCRIPTION

☐ STAGE DPC ☐ STAGE FORMATION CONTINUE

### ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....
RUE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....
NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION : .....
TÉL LIGNE DIRECTE : ..... FAX : .....
EMAIL : .....

### ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....
RUE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

### STAGIAIRE

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle NOM : ..... PRÉNOM : .....
FONCTION : .....
EMAIL : .....
SERVICE : ..... TÉL : .....
LIEU DE TRAVAIL : .....
RUE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

FAIT À : .....

LE : ..... / ..... / .....

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION